

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Forum de la sécurité et de la santé au travail : Objectif « VISION ZERO »

Luxexpo, le 24 mars 2016

*La 10ème édition du Forum de la sécurité et de la santé au travail marque une nouvelle étape dans la volonté solidaire des acteurs nationaux à faire progresser la sécurité et la santé au travail au Luxembourg. Lors de la séance académique pour laquelle les organisateurs ont eu l'honneur d'accueillir Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, les acteurs nationaux impliqués ont annoncé une nouvelle action nationale pour promouvoir la sécurité et la santé au travail basée sur la « VISION ZERO ».*

### Signature de la Charte nationale « VISION ZERO »

Pour marquer le pas et pour sortir de l'état de stagnation des accidents du travail depuis les dernières années, les acteurs nationaux ont ce 24 mars signé une Charte nationale « VISION ZERO » pour redynamiser la sécurité et la santé au travail, laquelle se décline en trois objectifs pour la période 2016 à 2022 :

- prise de conscience des décideurs, des délégués à la sécurité, plus généralement de tous les salariés et de tous les autres acteurs impliqués des avantages qu'offre une approche systémique voire intégrée de la sécurité et de la santé au travail,
- diminution de 20% du taux de fréquence national<sup>1</sup>, tous secteurs confondus, des accidents liés au travail par rapport à 2014 (taux de fréquence de 5,37%), en dirigeant un effort particulier aux secteurs à risques les plus élevés,
- à moyen et long terme, l'objectif de la « VISION ZERO » demeure la diminution continue du nombre des accidents graves et mortels, c'est-à-dire **zéro mort, zéro blessé grave**<sup>2</sup>.

### La VISION ZERO

La « VISION ZERO » est une stratégie de prévention en sécurité et santé au travail qui a trouvé un consensus au niveau mondial de l'Association internationale de la Sécurité sociale (ISSA). Helmut Ehnes, Secrétaire général, ISSA Mining, a présenté les tenants et aboutissants de cette vision, qui en résumé se décline en **4 principes** :

- la vie est un bien non négociable,
- l'homme est faillible,
- l'homme a des limites de tolérance,
- chacun a droit à un lieu de travail sain et sécurisé

et en **7 règles d'or** :

- faire preuve de leadership et d'exemplarité en matière de sécurité et de santé au travail,

---

<sup>1</sup> nombre d'accidents reconnus \* 100 / nombre de travailleurs-unité.

<sup>2</sup> les accidents graves étant définis comme accidents ayant entraîné une incapacité partielle permanente d'au moins 10%.

- analyser de manière systématique tous les risques et dangers,
- mettre en place un programme d'amélioration continue doté d'objectifs mesurables,
- veiller à une organisation systémique des aspects touchant à la sécurité et à la santé au travail en insistant sur la clarté des consignes,
- utiliser exclusivement une technologie garante de sécurité et de santé,
- veiller à la qualification et au développement des compétences des salariés,
- investir dans la participation active et la responsabilisation des salariés.

« VISION ZERO » ne signifie pas que le risque au travail est nul, mais qu'il faut réduire au maximum les sources potentielles de risque.

En signant la charte nationale VISION ZERO, **les partenaires nationaux s'engagent à**

- mettre en œuvre des plans d'actions individuels qui tiennent compte des 4 principes et des 7 règles d'or de la VISION ZERO et à
- coordonner leurs actions et renforcer leurs synergies pour promouvoir les objectifs de la Charte nationale, sensibiliser les entreprises et les salariés et faciliter l'accès aux bonnes pratiques.

Les signataires de la charte nationale VISION ZERO sont : le Ministère de la Sécurité sociale, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministère de la Santé, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, le Ministère de l'Intérieur, les syndicats nationaux CGFP, LCGB et OGBL ainsi que les initiateurs de la charte, l'Association d'assurance accident, l'UEL et l'INDR.

Dans son mot d'accueil à l'assemblée, Michel Wurth, Président de l'UEL et de l'INDR, a lancé un message fort, « Lorsqu'il s'agit de protéger les salariés en termes de sécurité et de santé, Il n'y a pas de compromis possible ! ». Et Claude Seywert, Président de l'Association d'assurance accident, d'ajouter: « La VISION ZERO donne un objectif clair, agissons ensemble pour y parvenir ! »

**[www.visionzero.lu](http://www.visionzero.lu)**